

**NOTE DE SYNTHESE EXPLICATIVE DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE
LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 11 JUIN 2026**

(décret du 31.01.2013 modifiant le Code de la démocratie locale – article L1122-13 du CDLD)

Cette note constitue une mise en contexte des points inscrits à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Intercommunale AIDE. Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2026. Examen de l'ordre du jour.
Synthèse: 1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale stratégie du 16/12/2025.
2. Approbation des rémunérations des organes de gestion sur base des recommandations du Comité de rémunération du 09 mars 2026.
3. Rapport annuel relatif à l'obligation de formation des administrateurs.
4. Rapport du Conseil d'administration relatif aux rémunérations de l'exercice 2025 des organes de gestion et de la Direction.
5. Comptes annuels de l'exercice 2025 qui comprennent :
 1. Rapport d'activité
 2. Rapport de gestion
 3. Bilan, compte de résultats et l'annexe
 4. Affectation du résultat
 5. Rapport du commissaire
 6. Annexes au BNB comprenant :
 - 1) Liste des adjudicataires des marchés publics attribués durant l'exercice 2025
 - 2) Indication sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société
 - 3) Rapport spécifique relatif aux participations financières
 - 4) Rapport annuel relatif aux rémunérations des Administrateurs et de la Direction
 - 5) Rapport d'évaluation du comité de rémunération
 6. Décharge à donner au Commissaire-réviseur.
 7. Décharge à donner aux Administrateurs.
 8. Souscriptions au Capital C2 dans le cadre des contrats d'égouttage et des contrats de zone.
2. Intercommunale ENODIA. Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2026. Examen de l'ordre du jour.
Synthèse: 1) Adoption du Plan stratégique 2026-2028 (Annexe A) ;
2) Approbation du rapport annuel de gestion du Conseil d'administration - exercice 2025 (comptes annuels statutaires et consolidés) - (Annexe B) ;
3) Prise d'acte des rapports du Commissaire sur les comptes annuels et comptes consolidés de l'exercice 2025 - (Annexes C & D) ;
4) Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 - (Annexe E) ;
5) Approbation des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 - (Annexe F) ;
6) Approbation de la proposition d'affectation du résultat - (cf. Annexe B) ;
7) Approbation du rapport spécifique 2025 sur les prises de participation prévu à l'article L1512-5 du C.D.L.D. - (Annexe G) ;
8) Approbation du rapport de rémunération 2025 du Conseil d'administration établi conformément à l'article L6421-1 du C.D.L.D. - (Annexe H) ;
9) Décharge aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2025;
10) Décharge au Commissaire (RSM Inter-Audit et LIBRA Audit & Assurance) pour sa mission de contrôle de l'exercice 2025;
11) Pouvoirs

3. Intercommunale RESA Holding. Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2026. Examen de l'ordre du jour.
Synthèse: 1) Rapport de gestion 2025 du Conseil d'Administration sur les comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2025 ;
2) Approbation du Rapport spécifique sur les prises de participation prévu à l'article L1512-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
3) Approbation du Rapport de rémunération 2025 du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
4) Rapport de gestion 2025 du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 ;
5) Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes sur les comptes annuels statutaires et consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 ;
6) Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2025 ;
7) Approbation de la proposition d'affectation du résultat ;
8) Approbation des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 ;
9) Décharge à donner aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2025 ;
10) Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour leur mission de contrôle lors de l'exercice 2025 ;
11) Pouvoirs.
4. Intercommunale SPI SCRL. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 25 juin 2026. Examen de l'ordre du jour.
Synthèse: Assemblée Générale Extraordinaire (Annexe 4)
Modifications statutaires : article 21

Assemblée Générale Ordinaire
1.a) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2025 comprenant (Annexe 1) :
- le bilan et le compte de résultats après répartition ;
- les bilans par secteurs ;
- le rapport de gestion auquel sera annexé le rapport de rémunération visé par l'article L6421-1 du CDLD, le rapport annuel d'évaluation portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction et le rapport de rémunération visé par l'article 3 :12 du CSA ;
- le détail des participations détenues au 31 décembre 2025 dans d'autres organismes tel que prévu dans la circulaire du 21 janvier 2019 relative aux pièces justificatives et visé aux articles L1512-5 et L1523-13 du §3 du CDLD ;
- la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges.
1.b) Présentation du résultat 2025
2. Lecture du rapport du Commissaire Réviseur
3. Décharge aux Administrateurs
4. Décharge au Commissaire Réviseur
5. Formation des Administrateurs en 2025 (Annexe 2)
6. Démission - Nomination d'Administrateurs (Annexe 3)
7. Fusion SPI/ECETIA (état d'avancement – projet d'entreprise)
5. Centre public d'action sociale. Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2026. Approbation.
Synthèse: Il est proposé d'approuver la première modification budgétaire du CPAS pour l'exercice 2026 . Au service ordinaire, le montant de l'intervention communale est augmenté de 260.000,00 EUR, le crédit spécial de recettes est diminué de 258.734,63 EUR, et un montant complémentaire de 18.532,33 EUR est prélevé sur le fonds de réserve ordinaire pour l'équilibre du service ordinaire.
6. Enseignement fondamental. Direction : appel à candidatures et approbation du profil de fonction.
Synthèse: L'emploi de directeur sera vacant le 1er octobre 2026. Il est proposé d'approuver le profil de fonction de la fonction de directeur, et de lancer l'appel pour une entrée en fonction dès le 17 aout.

7. Enseignement fondamental. Direction - Appel - Constitution de la commission de sélection.
Synthèse: Dans la foulée du point précédent, il s'agit de déléguer au Collège la composition de la commission de sélection, dans le respect des obligations légales, et de fixer le programme des épreuves, consistant en une épreuve orale.
8. Règlement relatif à l'octroi d'une intervention financière dans le droit d'inscription de certains élèves fréquentant l'académie René Defossez.
Synthèse: La Communauté française a récemment abrogé la disposition qui exempt les élèves âgés de moins de 12 ans du droit d'inscription pour une année scolaire aux cours de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit. Il est proposé en conséquence de revoir le mécanisme d'intervention financière de la commune dans le droit d'inscription des élèves spadois fréquentant l'académie René Defossez. Le montant de l'intervention serait désormais fixé à 25,00 EUR pour les élèves âgés de moins de 20 ans et à 50,00 EUR pour les élèves âgés de plus de 20 ans. Le mécanisme s'appliquerait à partir des inscriptions pour l'année scolaire 2026/2027.
9. Eglise protestante de Verviers-Laoureux / Spa. Compte de l'exercice 2025. Avis.
Synthèse: Moyennant quelques modifications sur base des montants effectivement encaissés et décaissés, il est proposé de remettre un avis favorable quant à l'approbation du compte 2025 de la paroisse protestante de Verviers-Laoureux / Spa et de transmettre cet avis à la commune de Verviers qui exerce la tutelle d'approbation. La Ville est intervenue à hauteur de 180,00 EUR dans le budget 2025.
10. Redevance pour le stationnement de véhicules à moteur (à l'exception des véhicules à deux roues) sur la voie publique ou sur les lieux assimilés à la voie publique. Années 2026 à 2031.
Synthèse: Il est proposé d'adapter le règlement-redevance en matière de stationnement pour inclure trois emplacements de stationnement situés dans la rue Dr Henri Schaltin à hauteur des numéros 3-5 (stationnement limité à 30 minutes) ainsi que la rue de la Chapelle (stationnement limité à 3 heures).
11. Biens communaux. Pavillon des Petits-Jeux. Prise d'acte de la cession du bail commercial.
Synthèse: Le Pavillon des Petits-Jeux est actuellement exploité dans le cadre d'un bail commercial conclu en 2018. Le locataire a notifié à la Ville un projet de cession de son bail, accompagné de la cession de son fonds de commerce, au profit de la SRL Brasserie La Bobeline. Conformément à la loi sur les baux commerciaux, ce type de cession est autorisé lorsqu'elle porte sur l'ensemble du fonds de commerce.
Le Collège communal a pris acte de cette cession sans intervenir comme partie à l'acte, et en libérant le locataire initial de ses obligations. Il est proposé au Conseil communal de prendre acte à son tour de cette cession.
12. Marché de services relatifs à l'élaboration d'un schéma de développement communal global conformément à la législation relative à l'aménagement du territoire. Approbation des conditions, du mode de passation et financement.
Synthèse: Il est proposé au Conseil communal d'approuver le lancement du marché relatif à la désignation d'un auteur de projet pour l'élaboration du Schéma de Développement Communal (SDC) global de la Ville de Spa.
Ce SDC permettra de définir la stratégie territoriale pour l'ensemble du territoire de la Ville de Spa.
Ce marché sera subsidié par le SPW - Direction de l'Aménagement local à hauteur de 75 % du montant des honoraires de l'auteur de projet, avec un plafond de 75.000 € TVAC.
13. Séance du Conseil communal du 28 mai 2026. Approbation du procès-verbal.
Synthèse: Le projet n'a pas été envoyé aux conseillers avant la convocation de la présente séance, vu le bref laps de temps entre les séances des du 28 mai et du 11 juin.
14. Communications.
Synthèse: Pas de communications au moment de la convocation du Conseil communal.